

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept Décembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 30 Novembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

Absents excusés : M. CAVALIERE - Mme KLUCZYNSKI.

Absents : Mme COUDERC.

OBJET : Rapport social unique 2022

A compter du 1er janvier 2021, le bilan social est remplacé par le rapport social unique qui est établi annuellement par l'ensemble des collectivités territoriales.

Il permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération...

Vous trouverez ci-joint ce rapport établi à partir des données 2022.

Il est précisé que le document joint est un document interne généré par le service des ressources humaines de la commune.

En effet, depuis plusieurs années, il a été relevé des erreurs dans les bilans sociaux présentés en comité technique. L'année dernière nous avons été dans l'incapacité de produire le document.

Ce problème est dû à des incohérences de données entre le logiciel paie et le logiciel du centre de gestion du Gers. Le comité social territorial a adopté le rapport social le 29 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport social pour l'année 2022 tel que présenté et annexé.

Publié le 8/12/2023

En Préfecture le 8/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 8 Décembre 2023

Madame le Maire,
Barbara NETO

